

## COORDINATION DE LA TASK-FORCE

La coordination de la Task-Force Interinstitutionnelle Anticorruption repose sur deux niveaux distincts. Au premier niveau, elle est assurée par les responsables des institutions membres, qui définissent les grandes orientations stratégiques et veillent à la mise en œuvre des actions. Au second niveau, le Secrétariat Technique, constitué des points focaux désignés par chaque institution, est chargé du suivi opérationnel, de la coordination des activités et de la centralisation des informations pour assurer une collaboration efficace entre les différentes entités.

## CONCLUSION

La création de la Task-Force Interinstitutionnelle Anticorruption marque une étape décisive dans la lutte contre la corruption en Haïti. En favorisant une approche intégrée et concertée, cette initiative vise à instaurer une gouvernance plus transparente et à restaurer la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

Dans cet esprit, ce logo accompagnera toujours ceux des institutions qui l'auront intégré à chaque moment de son évolution afin de refléter leur engagement commun et leur rôle dans cette initiative, soulignant ainsi leur engagement collectif et leur rôle dans cette dynamique interinstitutionnelle.

**ENSEMBLE, AVANÇONS VERS UN  
ÉTAT PLUS INTÈGRE ET PLUS JUSTE !**



## TASK-FORCE INTERINSTITUTIONNELLE ANTICORRUPTION



Présentation de la

## TASK-FORCE INTERINSTITUTIONNELLE ANTICORRUPTION



# GENÈSE DE LA TASK-FORCE

La Task-Force Interinstitutionnelle Anticorruption est née de la volonté commune de renforcer la lutte contre la corruption en Haïti à travers une meilleure coordination des efforts des institutions de contrôle. Face aux défis persistants en matière de transparence et de gouvernance, cinq institutions se sont engagées à unir leurs forces pour accroître l'efficacité des actions anticorruption :

Inspection Générale des Finances (IGF)

Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)

Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF)

Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP)

Bureau des Affaires Financières et Économiques (BAFE)  
de la Police Nationale d'Haïti

Cette initiative repose sur le constat que la fragmentation des interventions et le manque de synergie entre les institutions affaiblissent la lutte contre la corruption. La Task-Force vise ainsi à instaurer une dynamique de collaboration interinstitutionnelle plus efficace et opérationnelle.

## GRANDES LIGNES DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le protocole établissant la Task-Force interinstitutionnelle anticorruption définit son cadre d'intervention et les engagements des parties prenantes. Ses principales dispositions incluent :

### OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer la coordination des actions anticorruption et optimiser l'échange d'informations et de ressources entre les institutions partenaires.

### MISSIONS PRINCIPALES

Détecter et traiter plus efficacement les actes de corruption et les infractions financières.

Renforcer les mécanismes de prévention et de sensibilisation.

Améliorer le suivi et l'application des sanctions.

### ENGAGEMENTS DES INSTITUTIONS

Coopérer activement dans les enquêtes et les procédures administratives et judiciaires.

Partager les informations pertinentes et mettre en place un cadre de travail harmonisé.

Conduire des actions conjointes pour promouvoir la transparence et la redevabilité.

Février 2009 : Rencontres de l'IGF avec les structures de contrôle du pays afin d'envisager la création d'espaces de rencontre et de discussion entre les instances de contrôle.

Mars 2018 : Colloque des 10 ans de l'IGF sous le thème : " la Synergie des Institutions de contrôle : Un facteur incontournable dans l'amélioration de la gestion publique".

Juin et juillet 2022 : Relance des discussions entre 5 des institutions de contrôle du pays.

## PLAN D'ACTION TRIENNAL (2024-2027)

La Task-Force a défini un plan d'action triennal articulé autour de trois axes stratégiques :

### AXE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE LA COOPÉRATION

- Organisation de formations interinstitutionnelles sur la détection et la prévention de la corruption.
- Mise en place d'un cadre de coopération pour les enquêtes et audits.
- Création d'un réseau d'échange de données sécurisé entre les institutions partenaires.

### AXE 2 : PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

- Lancement de campagnes de communication et d'éducation citoyenne sur les dangers de la corruption.
- Élaboration de guides et de référentiels pour les acteurs du secteur public et privé.
- Promotion de l'intégrité et de la transparence dans l'administration publique.

### AXE 3 : RÉPRESSION ET SUIVI DES SANCTIONS

- Renforcement des enquêtes sur les affaires de corruption majeures.
- Suivi des recommandations issues des rapports d'audit et d'enquête.
- Collaboration accrue avec le système judiciaire pour assurer l'application effective des sanctions.

Septembre 2023 : Mise en place d'un comité technique.

Août 2024 : Finalisation du Protocole d'Accord.

09 décembre 2024 : Signature du Protocole par l'ULCC, l'IGF, la CNMP, l'UCREF et le BAFE.

14-16 janvier 2025 : Atelier National de conception du plan d'action de la Task Force Interinstitutionnelle Anticorruption.

17 mars 2025 : Présentation officielle de la Task-Force Interinstitutionnelle Anticorruption.